



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMPTE RENDU CSS OCCITANIS du 28 avril 2022

INTITULE		NOM	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Sous-Préfet		PROISY François	Excusé
Préfecture – BEDD	Le Chef du BEAFDD ou son représentant	LEFEBVRE William	Excusé
DREAL	Le représentant de l'UID	LOUVART Fabrice	Présent
SDIS	Le Chef du service départemental ou son représentant	GOULESQUE Romain	Présent
ARS	Le délégué départemental ou son représentant		
collège collectivités territoriales			
Conseil départemental du Tarn	Le président ou son représentant	BELOU Florence	Présent
Mairie de GRAULHET	Le maire ou son représentant	AZNAR Blaise	Présent
Mairie de LABESSIERE- CANDEIL	Le maire ou son représentant		
Mairie de MONTRAGON	Le maire ou son représentant	BERMOND Didier	Présent
Mairie de ST JULIEN DU PUY	Le maire ou son représentant	FAGUET Serge	Présent
collège riverains			
Association agréée de la pêche et de protection du milieu aquatique de Graulhet	Le président ou son suppléant		
Association pour la protection du bassin graulhérois	Le président ou son suppléant	SUDRE Philippe	Présent
Union départementale des associations familiales (UDAF)		PROVERT Francis	Présent
collège exploitants			
OCCITANIS	Président directeur général	Thierry GOSSET	Excusé
	Directeur général délégué	Franck CHOPLIN	Excusé
	Directeur du site	RABUSSEAU Flavien	Présent

Collège salariés			
Salariés protégés désignés par la société			
EXPERTS			
ORDECO		AUTULY Rebecca	Présent
ADEME		BARDOU Gérard	Présent

ORDRE DU JOUR :

- 1 **Approbation du compte-rendu de la CSS du 15 novembre 2021**
- 2 **Présentation du rapport annuel d'activités 2021**
- 3 **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 14h06, sous la présidence de M. le chef de la cellule Déchets du Tarn, représentant de la DREAL. M. le sous-préfet de Castres est excusé.

La DREAL présente l'ordre du jour et souhaite rajouter un « 2 bis » concernant la présentation de l'inspection réalisée en 2021 du site Occitanis.

1 **Approbation du compte-rendu de la CSS du 15 novembre 2021**

Le directeur du site Occitanis soulève deux remarques mineures. Il n'a pas fait l'acquisition d'un drone mais c'est une prestation qui est sous traitée. Il corrige la syntaxe de la phrase « le contrôle du nouveau bassin » par « le contrôle du nouveau casier 5 ».

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 15 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 **Présentation du rapport annuel d'activités 2021**

Le directeur du site Occitanis souhaite revenir sur une action boursière en cours. Le 5 octobre 2020, la société Veolia acquiert auprès d'Engie des actions Suez. Elle lance dans la foulée une OPA afin de racheter l'ensemble des actions disponibles sur le marché. Le lancement officiel est réalisé le 31 juillet 2021 et se termine le 7 janvier 2022. Le directeur de la société Occitanis indique que depuis mars 2022, Veolia a pris le contrôle de Suez. Suite à ces remaniements, le site Occitanis est en phase de vente depuis le 14 décembre 2021 suite à une demande de la commission européenne pour limiter le risque de monopole de VEOLIA sur le traitement des déchets dangereux. Il ajoute que le site Occitanis est devenu une société indépendante car Veolia n'a plus de droit de regard sur le fonctionnement de la société. Certains services sont encore assurés par Véolia via des contrats de prestations de services (Ressources Humaines, paie, comptabilité,...).

Il indique que deux ventes sont en cours : une vis-à-vis du « nouveau Suez », qui a dans le cadre d'accords un droit de premier refus et qui doit dire s'il souhaite acquérir ou non le site Occitanis. Cette démarche s'arrêtera au 20 mai 2022. La deuxième vente concerne le rachat du site Occitanis, avec neuf acquéreurs potentiels. La vente doit être effective avant le 14 juin 2022.

Ensuite, il présente le rapport d'exploitation pour l'année 2021. Il détaille les évolutions réglementaires.

Dans le cadre des réglementations SEVESO post-lubrizon, un suivi instantané des stocks de l'usine a été mis en place. Il présente une démonstration de l'outil de gestion des stocks.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, une nouvelle application nommée TRACKDECHET est instaurée. Celle-ci permet de suivre la traçabilité des déchets dangereux, tout cela en numérique. Cette

nouvelle méthode n'est pas totalement fiable, du fait de « fractures » numériques.
Concernant l'agrandissement de la zone de chalandise, aucun déchet ne provient à ce jour de ces nouvelles zones.

Le directeur du site Occitanis poursuit sa présentation en exposant l'activité du site pour l'année 2021. Il présente les tonnages par filière ainsi que les typologies des déchets entrants.

La DREAL demande si les déchets de démolition ont tendance à diminuer.

Le directeur du site répond par la négative. Il présente les tonnages refusés et les incidents d'exploitation. Aucun chargement n'a été refusé, cependant un chargement a déclenché le portique de radioactivité. Ce chargement a été isolé du 18 au 29 octobre 2021.

La représentante du conseil départemental du Tarn demande si l'iode met beaucoup de temps à disparaître.

Le directeur de la société explique que le temps de demi-vie de l'iode est de sept jours.

La représentante du conseil départemental du Tarn demande s'il ne serait pas intéressant, en matière d'innovation, que le site Occitanis fasse de la déshydratation de boues, comme dans certains pays étrangers, afin d'aller dans un système écoresponsable. Elle propose à Occitanis de faire partie d'un groupe de travail avec la régie des eaux et Trifyl dans un but de diminution des boues.

Le directeur du site Occitanis répond que le site ne gère pas de déchets organiques.

L'association pour la protection du bassin graulhétien et le M. le Maire de Graulhet sont d'accord avec Mme la représentante du conseil départemental du Tarn. Cela serait une piste pour la réduction des déchets.

La DREAL explique que les boues de station d'épuration, selon leur potentiel méthanogène, peuvent faire l'objet d'une valorisation énergétique via un méthanisateur.

Le directeur du site Occitanis poursuit sa présentation en indiquant qu'un incident d'exploitation est survenu dans le nouveau bassin pluvial. Une fuite importante a été observée. Les pertes estimées ont été en moyenne, de quarante mètres cubes par jour. Cet incident a été résolu par méthode électrique et la fuite a été réparée en une journée.

Le directeur de la société Occitanis présente l'analyse et le contrôle des déchets entrants. Cent pour cent des contrôles sur les déchets bruts et stabilisés sont conformes à la réglementation.

Il demande si tous les participants de la CSS ont reçu le rapport annuel. L'ensemble des participants acquiescent.

Il indique une absence de fibre d'amiante sur le personnel et l'environnement. Les contrôles ont été réalisés en juin et décembre 2021.

Il présente ensuite le dernier contrôle, mis en place par l'entreprise Trifyl, qui est réalisé tous les trois ans. Ce dernier consiste à analyser les enzymes du lombric au contact des sols. Il n'y a pas eu de dégradation de l'environnement immédiat entre 2005 et 2021.

Il poursuit sa présentation en détaillant les travaux et les évolutions du site. Il indique que les relevés géométriques sont maintenant effectués par des drones.

La DREAL souhaite connaître le nombre d'interventions par an.

Le directeur de la société Occitanis répond que la fréquence est de quatre fois par an. Une démonstration est réalisée.

Il indique que les panneaux d'affichage réglementaire et les canons à air des silos du site ont

été changés. Le site a connu un arrêt de six jours dû au changement du joint tournant qui est une pièce au cœur du malaxeur.

La nouveauté de 2021 est la création d'une partie du nouveau casier. L'utilisation d'un tir de mine a été nécessaire pour la réalisation du casier.

Le directeur du site Occitanis a averti les habitants, dans un périmètre d'un kilomètre autour du site, de la mise en place d'un tir de mine.

L'Adjoint au Maire de Montdragon demande si le tir de mine a été réalisé avec le site EPC.

Le directeur du site Occitanis répond qu'effectivement la société EPC a fourni les explosifs et la société Serfotex a réalisé le tir.

M. le Maire de Graulhet souhaite connaître l'épaisseur du tir de mine.

Le directeur du site Occitanis répond qu'il y avait, au plus haut, trois mètres. Il montre l'évolution des travaux avec le time lapse placé sur le chantier.

L'association pour la protection du bassin graulhetois demande où se situe la caméra.

Le directeur du site Occitanis répond que le time lapse est situé au pied du stock sud. Il a été mis en place pendant six mois, le temps des travaux.

Il indique que les travaux ont été terminés mi-décembre 2021. Les dossiers d'ouvrages exécutés ont été transmis au service de la DREAL. Une visite d'inspection doit être conduite. Il espère qu'elle puisse se tenir courant l'été 2022 (ce qui a été le cas).

La DREAL signale que la préfecture doit donner son accord préalablement à la mise en service du casier.

Le directeur du site Occitanis indique le budget final des travaux. Celui-ci s'élève à 1,367 million d'euros.

Il poursuit avec les actions réalisées au centre de stockage de Bouquedaze : création de clôture, dégagement des ronces, changement de certaines pompes ainsi que le réseau de collecte et équipement de l'ensemble de débitmètres afin de superviser le site.

Il termine sa présentation en évoquant les perspectives de 2022.

La DREAL remercie pour la présentation.

L'union départementale des associations familiales demande s'il est possible d'avoir la présentation.

Le directeur du site Occitanis répond positivement.

L'association pour la protection du bassin graulhetois demande quand se fera la reprise des casiers de Bouquedaze.

Le directeur du site Occitanis répond que cela est prévu entre 2025 et 2026.

2 (bis). Présentation de l'inspection

La DREAL présente le nouveau site gouvernemental : www.georisques.gouv.fr.

La DREAL présente la visite d'inspection réalisée le 20 mai 2021 sur le thème des mesures paysagères et de la conformité des nouveaux ouvrages de collecte et de stockage des lixiviats. Aucune non-conformité n'a été relevée. Cinq faits susceptibles de mise en demeure ont été constatés pour lesquels l'exploitant Occitanis a apporté rapidement les preuves du retour à la conformité de l'installation

La DREAL termine sa présentation en évoquant les perspectives de 2022. Le contrôle des travaux réalisés avant la mise en service du casier cinq, devrait être réalisé en juillet 2022. Une deuxième inspection au titre du plan pluriannuel de contrôle est prévu dans le courant du second semestre.

3 Questions diverses

La DREAL demande s'il y a des questions.

La représentante du conseil départemental du Tarn est inquiète et souhaite savoir ce qui va se passer concernant le site Occitanis. Elle demande si des changements sont à prévoir au niveau des conventions. Elle demande à être rassurée.

L'association pour la protection du bassin graulhétos demande si le site Occitanis est unique.

Le directeur du site Occitanis répond que c'est un site unique. Les conventions signées ou les contrats quels que soient les actionnaires, resteront. Concernant les salariés, Veolia demande à maintenir les effectifs à minima sur les quatre années suivant la vente, et dans les mêmes conditions.

L'adjoint au maire de la mairie de Montdragon demande si Occitanis est susceptible d'être racheté par « le nouveau Suez ».

Le directeur du site Occitanis répond qu'il est possible qu'il soit racheté par le « nouveau Suez » mais pour le moment il ne peut pas le confirmer.

L'adjoint au Maire de Montdragon demande si les futurs acheteurs seront français ou européens.

Le directeur du site Occitanis répond qu'ils seront sûrement européens mais sans aucune certitude. La seule contrainte demandée par Veolia est que le groupe soit industriel et non financier.

M. le Maire de Saint Julien s'inquiète sur le fait que le prochain acheteur d'Occitanis veuille accueillir un volume plus important. Il ne souhaite pas que ce site s'agrandisse excessivement. Il demande que des moyens de contrôle soient mis en place au sein de la société.

Le directeur du site Occitanis précise que le site est actuellement à cinquante mille tonnes, avec un maximum autorisé de quatre-vingt-deux mille tonnes. Il ajoute que les moyens de contrôle sont les commissions de suivi de site ainsi que les contrôles réalisés par l'inspection des installations classées de la DREAL.

Il précise qu'en tant qu'élus, ils peuvent faire valoir, auprès de la région, ce qu'ils souhaitent en matière de flux entrant sur les sites à proximité de leur commune. L'objectif est d'atteindre les quatre-vingt deux mille tonnes de déchets.

La représentante du conseil départemental du Tarn souhaite que ce maximum soit atteint le moins rapidement possible.

Le directeur du site Occitanis répond que les modélisations faites prévoyaient quatre-vingt deux mille tonnes en 2023, mais que cela ne sera probablement pas le cas.

M. le Maire de Graulhet souhaite demander aux partenaires une aide au développement et à la qualité de la vie sur le périmètre. Il souhaite valoriser le site avec de la communication positive mais pour valoriser le tout, il faut une garantie et un accompagnement sur le développement.

L'adjoint au Maire de Montdragon est du même avis que M. le Maire de Graulhet. Il précise que le développement pourrait se faire avec d'autres types d'industries et centres de

recherche. Ceci est un sujet qu'ils ont essayé de développer.

L'association pour la protection du bassin graulhetois s'inquiète car depuis la construction du site Occitanis, la région Occitanie a évolué, étant désormais plus grande. Il indique que les régions limitrophes telles que la Catalogne peuvent intervenir sur le site.

Le directeur du site Occitanis répond que des principes de proximité existent sur les traitements des déchets en Catalogne. Cela implique que les Espagnols n'ont pas l'autorisation d'amener des déchets sur le site Occitanis ou sur celui de Bellegarde.

La représentante du conseil départemental du Tarn souhaite savoir si une fois les limites atteintes, le site pourrait être amené à fermer. Dans ce cas-là, elle demande qui seront les responsables.

Le directeur du site Occitanis répond que le site fermera en 2048, avec une période de suivi post exploitation d'au moins 30 ans soit en 2078 si l'administration valide le fait que les garanties de la post exploitation puissent être levées.

M. le Maire de Graulhet espère qu'ils arriveront à développer la zone du bassin graulhetois.

L'association pour la protection du bassin graulhetois souhaite avoir un droit de regard sur l'évolution possible du tonnage accordé.

Le directeur du site Occitanis précise que la logique de la région est de ne pas augmenter les capacités globales traitées mais de les répartir différemment entre Bellegarde dans le département du Gard et OCCITANIS en fonction des producteurs. Ainsi OCCITANIS a vu son autorisation augmenter et Bellegarde diminuer.

M. le Maire de Graulhet appuie, qu'aujourd'hui, il est très difficile de créer, sur son territoire, un centre d'enfouissement de traitement de déchets, même ménagers.

L'association pour la protection du bassin graulhetois demande s'il existe un centre identique à Occitanis.

Le directeur de la société Occitanis répond par la négative.

M. le Maire de Montdragon constate que la concentration des déchets pose problème.

La représentante du Conseil Départemental du Tarn explique que la pollution existe malheureusement en milieu très rural, et qu'elle est sûrement moins réglementée et moins quantifiée que pour les usines.

L'adjoint au Maire de Montdragon précise, que la forte concentration de déchets à proximité d'une ville ou d'un village reste la même problématique.

M. le Maire de Saint Julien se demande, concernant la production des déchets, si l'Etat agit sur tous les points. Il précise, entre autres, la façon de vendre des entreprises ainsi que leur production des emballages et suremballages.

La DREAL répond, sur ce point précis, qu'une action nationale est menée dans le cadre de la loi anti-gaspillage. Des hypermarchés vont être contrôlés sur les suremballages.

La représentante du conseil départemental du Tarn indique, concernant la consommation, que c'est collectivement qu'ils vont pouvoir impulser cela.

L'adjoint au Maire de Montdragon ajoute que le conseil départemental a des atouts et que ce n'est pas qu'un centre de déchets. Il précise qu'il pourrait y avoir un débat à ce sujet. Il ajoute avoir engagé une démarche concernant l'avis de la chambre de commerce et de

l'industrie d'Albi sur la position du centre du département Tarnais. Il n'y a pas eu d'avancée.

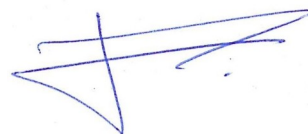
M. le Maire de Graulhet propose de travailler ensemble sur une action commune.

Le conseil départemental du Tarn souhaite le maintien des pompiers sur le territoire graulhetois et sur les sites industriels. Elle demande que sa demande soit transmise au sous-préfet.

La DREAL va transmettre cette demande. Il remercie l'ensemble des membres de la CSS pour leur participation

Levée de séance à 16h21

**Le chef de la cellule Déchets,
Unité inter-départementale Tarn-Aveyron,
DREAL Occitanie,**



Fabrice LOUVART-DE-PONTLEVOYE